

Délibération N°11

Le Conseil d'Administration de VALDEVY, dûment convoqué le 25 octobre 2024, s'est réuni le 4 novembre 2024 à ARCUEIL, sous la Présidence de Madame Carine DELAHAIE

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE		X	Mme JAY
Mme	Céline	AKOUHA		X	
M	Shamime	ATTAR		X	
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. LADIRE
M	Pascal	BRAND		X	M. LESPINASSE
Mme	Bianca	BRIENZA		X	M. COIS
M	Serge	CAMIER		X	Mme JAY
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Antonin	COIS	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	François	DOUCET		X	
M	Pierre	GARZON		X	M. COIS
Mme	Anne-Cécile	GROENE		X	
Mme	Marie	JAY	X		
Mme	Marie- Louise	KANCEL	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Philippe	LESPINASSE	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
M	Hedi	M'HALLAH	X		
Mme	Edith	PESCHEUX	X		
M	Stéphane	RABUEL	X		

2 Administrateurs sont actuellement en attente de désignation

Représentant EPT	En attente de désignation
Représentant locataire CGL	En attente de désignation par la CGL

20 administrateurs sont présents ou représentés, le quorum est réuni le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Délibération N°11

Délégation de signature à Madame Véronique KATSAROS, Directrice des Ressources Humaines.

Madame la Présidente expose :

Vu l'article R 421-18 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux pouvoirs du Directeur Général ;

Vu la délibération n°2 du 30 septembre 2021 relative à la nomination de la Directrice Générale de l'Office ;

Considérant que la Directrice Générale peut déléguer sa signature avec l'accord du conseil d'administration notamment aux membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service ;

Considérant que Madame Véronique KATSAROS qui exerce les fonctions de directrice des ressources humaines, possède cette dernière qualité ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Autorise Madame Marianne PICARD, Directrice Générale, à déléguer sa signature de manière permanente à Madame Véronique KATSAROS, Directrice des ressources humaines, dans la limite des attributions qui lui sont confiées.

Article 2 :

La délégation est donnée pour les actes suivants :

- les courriers-types de fonctionnement de ses services (notes et courriers au personnel de ses services) ;
- lettres aux prestataires dans le cadre de la gestion du personnel (URSSAF, Pôle Emploi, agences d'intérim, assurance, centre de gestion, CNFPT, CNRACL) ;
- les lettres aux prestataires dans le cadre de la formation (demandes de devis, conclusions des conventions) ;
- les conventions des stagiaires ;
- les courriers d'instruction des visites médicales, de la gestion des congés longue maladie ou longue durée ;
- les courriers relatifs à la gestion de la demande d'emploi ;
- les courriers relatifs à la gestion de la liquidation des retraites ;
- les courriers relatifs aux décomptes de sortie ;

Délibération N°11

Madame Véronique KATSAROS est autorisée à signer les actes de passation et d'exécution des marchés de type MAPA 1 et 2, tels que définis par le guide interne des achats dans le périmètre de ses missions, dès lors que leur seuil est inférieur à 15 000 € HT.

Cette dernière est également autorisée à signer les actes d'exécution des marchés de niveau 3 et 4, tels que définis par le guide interne des achats, dans le périmètre de ses missions, et ce, jusqu'à 15 000 € HT.

Article 3 :

La présente délégation de signature est consentie à titre personnel.

Article 4 :

Il entre dans les obligations de Madame Véronique KATSAROS, de veiller, à l'occasion de l'exercice de sa délégation de signature, au respect des règles internes à VALDEVY, notamment en matière de dispositions règlementaires et légales en vigueur.

Madame Véronique KATSAROS a, outre l'obligation de veiller au respect de ces règles, celle de veiller à leur respect par l'ensemble de ses collaborateurs, par tous les actes susceptibles d'engager VALDEVY.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du Conseil d'Administration



Délibération certifiée exécutoire en raison de sa transmission au contrôle de légalité en Préfecture de Créteil.

Publiée le